



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le règlement suivant :

**RCA15-14008** : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016)

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 8 décembre 2015

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publications :  
[Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 8 décembre 2015](#)  
[Journal de Saint-Michel, édition du 9 décembre 2015](#)  
[Nouvelles Parc-Extension, édition du 12 décembre 2015](#)